



Question sur l' achat d'une maison

Par **Cecap**, le 17/11/2020 à 17:49

Bonjour, nous avons repéré dans une agence immobilière que la maison construite (vers 1900) par l'arrière grand-père de mon mari était en vente.

Nous avons joint l'agence pour l'acquérir. Malheureusement, quelqu'un nous a devancé. Depuis le mois de septembre aucun compromis de vente n'a été signé. Le possible acquéreur est en attente d'une attestation.

Nous avons joint à 3 reprises l'agence pour leur dire que nous etions prêts à signer de suite le compromis. Mais elle nous dit d' attendre.

Avons-nous un droit pour signer le compromis? Ou faire annuler la réservation qui est faite par le premier acquéreur?

Merci de votre réponse

Par **Cecap**, le 17/11/2020 à 18:08

Merci de votre réponse.
Cordialement.